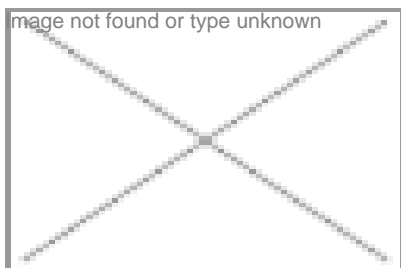


Renouvellement de la gouvernance du cabinet d'€™avocats Arendt & Medernach



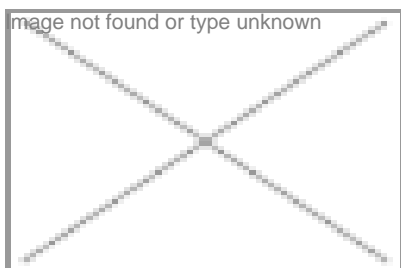
Comme c'est le cas tous les 3 ans, les associés de **Arendt & Medernach** ont décidé de la nouvelle gouvernance du cabinet d'avocats. **Claude Kremer** a été élu Co-Président du cabinet aux côtés de **Guy Harles** dont le mandat de Co-Président a été renouvelé. **Jean-Marc Ueberecken** a été réélu Managing Partner.



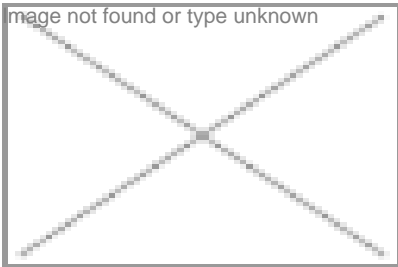
Guy Harles est associé fondateur de **Arendt & Medernach**. Il assumait durant les trois dernières années la fonction de Co-Président du cabinet. Il est membre du barreau de Luxembourg depuis 1980 et a exercé la fonction de Bâtonnier de 2011 à 2012. Guy Harles siège au sein du comité de l'International Bar Association (IBA) dédié au droit des sociétés et des fusions/acquisitions et est par ailleurs membre du conseil d'administration de Lex Mundi.

Il est spécialisé en droit des sociétés et conseille de nombreux clients en matière de structurations internationales, de fusions/acquisitions et investissements du type Private Equity. Il est également en charge du domaine d'activité Private Wealth au sein du cabinet.

Claude Kremer est associé fondateur de **Arendt & Medernach**. Il a consacré sa carrière à l'industrie des fonds d'investissement et de la gestion d'actifs et conseille les clients lors de la création de fonds d'investissement et de pension luxembourgeois ainsi qu'au niveau de la structuration et du développement des activités des gestionnaires d'actifs et des autres prestataires dans le domaine des fonds à Luxembourg.



Depuis octobre 2014, Claude Kremer siège au conseil d'administration de l'International Investment Funds Association (IIFA). De 2011 à 2013, il fut président de l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA). De 2007 à 2011, il fut président de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI). Il est également membre du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel mis en place par le gouvernement Luxembourgeois en décembre 2014.



Jean-Marc Ueberecken est associé de **Arendt & Medernach** depuis 2005. Il assume la fonction de Managing Partner depuis la mise en place de la fonction en 2014, après une quinzaine d'années comme avocat spécialisé en fusions et acquisitions.